



Les risques liés aux **addictions**

En France, plus de 20% des accidents du travail sont dus à la consommation de drogue ou d'alcool : chez beaucoup de sujets, ces comportements addictifs entraînent un manque de vigilance ou un déni du risque et sont trop souvent à l'origine d'accidents graves (chutes de hauteur, accidents sur machine, pertes de contrôle d'engins...)



Rappel

- L'OMS désigne comme drogues **toutes substances capables de modifier la conscience et le comportement** de l'utilisateur. Même banalisées, leurs effets n'en sont pas moins dangereux pour votre sécurité et celle de vos collègues : **la drogue douce n'existe pas !**
- Certains médicaments peuvent entraîner, comme l'alcool, des pertes de vigilance. Vérifiez les notices pour apprendre à reconnaître les symptômes.

Ne mélangez jamais alcool et médicaments !

Conformément à l'art. L4122-1 du Code du travail, chaque travailleur a pour obligation **de prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles des autres personnes** concernées par ses actes ou ses omissions au travail.

Soyez responsable : protégez votre sécurité et celle de vos collègues!
Ne consommez pas de drogues ou d'alcool avant de venir travailler ou sur votre lieu de travail.

Des risques forts...

- Baisse de la vigilance, réflexes amoindris
- Endormissement
- Agressivité, anxiété
- Troubles visuels, perte de mémoire
- Mauvaise coordination des mouvements
- Déni du risque

... aux conséquences graves

- Accident du travail
- Absentéisme
- Perte de productivité
- Rupture du contrat de travail



- **Le médecin du travail**, tenu au secret médical, est votre première ressource au sein de l'entreprise et votre interlocuteur privilégié pour vous ou l'un de vos collègues.
- 115 : **Consultations gratuites et anonymes**
- 0 800 23 13 13 : **Drogue Info Service**
- 0 980 980 940 : **Écoute Cannabis**
- 0 980 980 930 : **Écoute alcool**



Manpower
Sécurité